

L'AGENCE RECRUTE



UN. UNE STAGIAIRE

Assistant.e administratif.ve et comptable

pour contribuer au contrôle et paiement de subventions de fonctionnement

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, constitué de l'Etat (Ministère des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés en 2030 dans les Alpes françaises.

L'organisation de l'Agence repose sur trois pôles :

- Le pôle Développement des pratiques ;
- Le pôle Haute performance ;
- Le pôle Ressources, dont le service financier et comptable.

Le service financier et Agence comptable est placé sous l'autorité de l'Agent comptable et comprend 11 collaborateurs (2 alternants, 1 stagiaire, 1 salarié de catégorie C, 4 de catégorie B, et 3 de catégorie A) dont l'Agent comptable et son adjoint. Il est organisé en deux sections :

- La section Ordonnateur regroupant les secteurs « subventions d'équipement », « subventions de fonctionnement » et « frais de structure », qui prépare les actes de gestion pour le compte de l'ordonnateur ;
- La section Comptable qui établit les actes pour le compte de l'Agent comptable.

Localisation du poste

4 – 6, rue Truillot
94 200 Ivry-sur-Seine



MISSIONS

La mission principale consiste à assurer le contrôle et la mise en paiement des subventions de fonctionnement :

- Dans le cadre du développement de la pratique sportive, l'Agence subventionne au titre de différents dispositifs, des personnes morales (Associations, fédérations, collectivités locales, etc.).
- Ces subventions constituent un enjeu majeur pour les bénéficiaires. Leur paiement rapide mais sécurisé est donc essentiel.
- Le collaborateur aura en charge sous l'impulsion de l'Agent comptable et son adjoint au titre des subventions de fonctionnement:
 - L'instruction et la mise en paiement;
 - Le traitement comptable;
 - Le renseignement des outils de suivi (tableaux partagés, bases de données) ;
 - Le suivi administratif.
 - Le soutien aux différentes tâches administratives du service.

La mission secondaire consiste en une assistance au sein du Secteur Financier des Equipements sportifs sous l'impulsion de l'Agent comptable et son adjoint, ainsi que du Responsable du secteur des Equipements sportifs et se définit par :

- L'instruction des demandes de paiement des subventions d'équipement instruites notamment par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport via le logiciel InfraSport (complétude des pièces justificatives, cohérence des documents entre eux, etc.) ;
- Le contrôle des dossiers de demande de subvention à engager et leur ajustement en cohérence avec les décisions d'attribution et les délibérations soumises au vote du CA ;

PROFIL

Connaissances :

- Cadre budgétaire et comptable de l'exécution de la dépense publique
- Des logiciels bureautiques (notamment Excel) ;

Savoir-faire :

- Faire preuve de méthode et de rigueur ;
- Savoir rendre compte ;
- Très bonne aisance de la rédaction administrative ;

Savoir-être :

- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau.
- Célérité dans le traitement des dossiers de demande de paiement.

Stagiaire inscrit dans un cursus de Master dans le domaine management du sport, comptable et financier, de l'aide à la décision, la conduite et l'évaluation des politiques publiques.

CONVENTION

Stage de 6 mois à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2025

Ce stage a pour objet la compréhension du fonctionnement du service financier de l'Agence comptable de l'Agence nationale du Sport et en particulier du suivi des subventions de fonctionnement ainsi que la contribution accessoire au suivi du dispositif des plans 5000 équipements de proximité.

Temps de travail : 35 heures par semaine.

Pas de télétravail possible (sauf circonstances exceptionnelles).

Gratification : taux horaire égal au minimum réglementaire de 4,35 € par heure de stage. Les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

Congés annuels : 32 jours / année civile au prorata de la durée de la convention de stage.

Restaurant inter-entreprises, prise en charge des frais de transport.

Contact :

recrutement@agencedusport.fr

nathalie.depuissegur@agencedusport.fr, Agent comptable et responsable des services financiers.